

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3699 - Mardi 25 Août 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

## Le pharmacien Nassib Said Bacar dans les griffes de ses collègues



Pharmacie de l'archipel à Hamramba.

**AGRESSIONS SUR MINEUR**

**Jusqu'à 7 ans de prison ferme  
contre les coupables**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 août 2020**

Lever du soleil:  
06h 20mn  
Coucher du soleil:  
18h 03mn

Fadjr : 05h 07mn  
Dhouhr : 12h 15mn  
Ansr : 15h 17mn  
Maghrib: 18h 06mn  
Incha: 19h 20mn



LITTÉRATURE

# « Les Comores à l'épreuve du coronavirus », un livre sur la gestion de la Covid-19 aux Comores

Entre déni et contexte politique dans la gestion de crise sanitaire aux Comores, le docteur Ali Mohamed Toibibou a pris deux mois pour rédiger un livre de 130 pages intitulé « Les Comores à l'épreuve du coronavirus ».

Inspiré par les articles de La Gazette des Comores en particulier et de la presse nationale en général, le Dr Ali Mohamed Toibibou a publié le 3 août dernier un recueil mettant en exergue la

gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 aux Comores. Sous un registre satirique, « Les Comores à l'épreuve du coronavirus » rebondit sur la gestion de l'actuelle crise sanitaire mondiale depuis son apparition en Chine en décembre 2019 jusqu'à la déclaration du premier cas aux Comores, en avril.

Dans ses pages, l'écrivain natif de Mbeni déplore la disparition de certaines grandes figures comme Siradji Mohamed Mouhsine, orateur des Comoriens de France et

spécialiste de la tradition orale, Salim Hadji Himidi, ancien ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, Hassan Kassim, chansonnier de la révolution d'Ali Soilihi et Mouzaïr Abdallah, ancien ministre des Affaires étrangères et président de la Cour constitutionnelle.

La littérarité de l'ouvrage se fait remarquer à travers le stéréotype rattaché au contexte politique faisant diversion aux uns et aux autres entre « dengue et coronavirus »

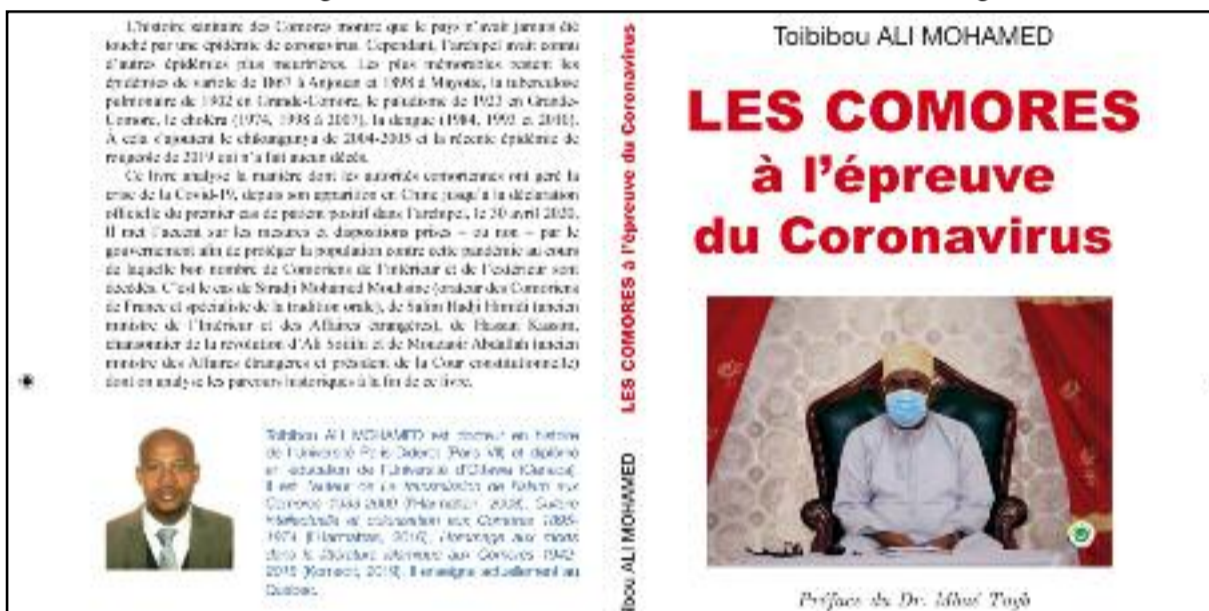
malgré le nombre de décès. Et puis sur les 130 pages de l'ouvrage, l'enseignant à l'Université de Québec s'est montré bougon face aux dures épreuves qu'ont traversées les étudiants comoriens à l'extérieur.

Même étant loin du pays, Dr Ali Mohamed s'intéresse à la santé de son pays natal et critique « des mesures en deçà, prises pour le bien de la population ». Il fait référence à l'interdiction des rassemblements, la suspension des prières collectives et la fermeture des frontières. Contacté par La Gazette des Comores, l'auteur dit ne pas tirer des conclusions sur la maladie elle-même étant donné que celle-ci

continue à sévir dans l'archipel.

« Au départ, je voulais écrire un article, ensuite les informations que j'ai pu emmagasiner m'ont permis de faire 130 pages d'un ouvrage complet », souligne-t-il. Le livre n'est donc pas exhaustif. « Je laissais des marges pour d'autres de continuer la où je me suis arrêté. Mon but était plus focalisé sur la période de l'apparition de la maladie en Chine, en fin novembre jusqu'à la déclaration du premier cas aux Comores », conclut-il.

Andjouza Abouheir



## Qui est Ali Mohamed Toibibou ?

Ali Mohamed Toibibou né à Mbeni Hamahamet (Comores), est un docteur en histoire de l'Université Paris-Diderot (Paris 7) depuis 2010. Diplômé en éducation à l'Université d'Ottawa (Canada) en 2015. Il réside actuellement au Québec (Canada) où il enseigne le français. Auteur de quatre livres et plusieurs articles dans des revues à comité de lecture et dans des livres collectifs à savoir, « La transmission de l'islam aux Comores », l'Harmattan (2008), « La Culture intellectuelle et colonisation aux Comores 1895-1974 », « Ahmad Qamar al-Din et sa génération », l'Harmattan (2016), « Hommage aux morts dans la littérature islamique aux Comores », 1942-2018, (KomEdit, dec.2019) et « LES COMORES à l'épreuve du Coronavirus » (KomEdit, 3août,2020).

## VOL DU CARBURANT DE LA SONELEC

### Que s'est-il passé ?

C'est en tout cas ce que laissent comprendre les policiers chargés de mener l'enquête qui ne comprennent rien entre les faits pompeusement annoncés et les basses manœuvres du directeur de la Sonelec.

C'était le 10 août dernier que la page Facebook officielle de la Société nationale d'électricité des Comores (Sonelec) a publié des images d'un camion appartenant à ladite société transportant du carburant destiné à la micro centrale de Mitsamiouli, un minibus garé de l'autre côté, des jerricanes jaunes de 20 litres sur le sol, et quelques individus présentés comme les responsables d'un réseau de détournement de carburant, « démantelé par le directeur général par intérim lui-même », pour reprendre les termes exacts de cette publication.

La phrase et les précisions apportées, ont tout de la formule choc préparée pour sans doute faire passer le nouveau maître des lieux pour le messie de l'entreprise publique qui peine à répondre à ses missions, tant les maux, essentiellement structurels, sont profonds. Le successeur d'Abdou Said

Mdohoma, devenu député de Moroni Nord, pourrait vite déchanter car le caractère providentiel dont il tentait de se vêtir est rapidement mis en charpie par la police judiciaire, chargée de porter la lumière sur cette affaire.

Le commissaire Sanrati, chargée des affaires judiciaires à la police nationale, lâche le mot. Cette affaire est tout simplement « incompréhensible ». Elle ne comprend pas que les présumés voleurs ne soient pas identifiés alors que Sonelec avait affirmé que Moussa Djabir, le DG, les avait attrapés « lui-même ».

Où sont-ils, donc ? « Cette histoire ne tient pas la route. Elle n'a ni queue ni tête. On n'a rien concernant les identités des présumés voleurs. On nous a envoyé seulement un bus et des jerrycans vides dont on ignore le propriétaire », réagit sans ambages la fonctionnaire.

Dans son réquisitoire contre le patron de la Sonelec, elle révèle que ce dernier avait fait détenir un individu dans les locaux du commissariat de police. Seulement, l'individu n'avait rien à voir avec l'affaire en question, mais impliqué dans une

autre affaire de détournement qui remonte...à l'année dernière. « Le lendemain, le directeur de la Sonelec est revenu reprendre le monsieur pour dit-il le faire passer devant le Conseil de discipline ».

Autre annonce déconcertante, la police affirme qu'aucune goutte sur les 11 000 litres du carburant transporté ce jour-là n'a manqué. La micro centrale de Mitsamiouli a en effet confirmé à la police avoir réceptionné l'entièreté de la cargaison. « Le comble dans tout ça, le chauffeur du camion (transportant le gasoil, Ndlr) qui avait garé sa

voiture devant le bureau de la Sonelec est allé la récupérer sans problème » au lieu de se faire discret vu ce dont il était accusé. « Dans cette histoire, seul le directeur de la Sonelec peut lever le mystère », ironise-t-elle.

Nassuf Ben Amad



### Numéros utiles

- Police**  
Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00
- Gendarmérie**  
Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00
- Immigration**  
Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37
- Aéroport**  
Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71
- Port maritime**  
Moroni: 773 00 08  
Mohéli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43
- Hopitaux**  
Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34
- Banques**  
BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 81 27  
Meck: 773 36 40
- MAMWE**  
Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

## SOCIÉTÉ

## Le pharmacien Nassib Said Bacar dans les griffes de ses collègues

*Ses collègues lui reprochent de ne pas détenir un doctorat en pharmacie, condition sine qua non pour détenir une pharmacie. Reproches que le concerné balaie d'un revers de main, mettant en exergue dans sa stratégie de défense ses diplômes et son brillant parcours au sein de l'Union Européenne.*

Le Conseil de l'ordre des pharmaciens lui met des bâtons dans les roues. Cela fait deux mois que sa pharmacie est omise du registre d'importation et de dédouanement. Privé de ses droits de pharmacien à Moroni par ses collègues, le docteur Nassib

Said Bacar se sent victime d'un « règlement de compte ». Ses cinq ans d'études en pharmacologie à Bruxelles ne sont pas aux yeux de ses collègues suffisants pour prétendre à l'exercice de la profession.

Si le code de la santé de l'Union des Comores stipule clairement en son article 445 que seul « peut exercer la profession de pharmacien sur le territoire national, la personne titulaire d'un doctorat d'État en pharmacie, reconnu par l'Etat comorien », il convient de souligner que son diplôme obtenu à Bruxelles serait « l'équivalent d'un doctorat d'État en pharmacologie en France », pays dont, encore faut-il le souligner, les Comores miment le systé-

me éducatif.

Ses soucis démarrent l'année dernière quand sa cotisation annuelle est refusée par ses pairs qui lui ont expliqué qu'une vérification sur les diplômes des pharmaciens devait être déclenchée pour séparer le bon grain de l'ivraie. Au fil des mois, il a vu sa pharmacie retirée du registre du système de dédouanement sans que son agrément lui soit retiré par l'autorité compétente, à savoir le ministère de la santé. « Cela fait 2 mois que j'attends et aucune réponse justifiée ne m'est encore parvenue », regrette celui dont plusieurs cartons de médicaments se trouvent bloqués sans raison à la douane.

« Je suis bien d'accord qu'ils mènent des investigations et inspections pour le bien de tous, mais je me pose énormément des questions : comment puis-je être reconnu à l'étranger et ne pas être reconnu chez moi ? », s'interroge-t-il, même si, pour nous, la question aurait été : comment un diplôme reconnu par l'Etat français, ne l'est pas aux Comores, pourtant pays membre du système universitaire francophone ?

Il faut dire qu'au-delà du diplôme, le mis en cause a une carrière très riche. Avant de rejoindre le Conseil de l'ordre des pharmaciens en 2017 après un stage de 6 mois à la pharmacie de l'hôpital El-maarouf, Nassib Said Bacar a exercé

pendant 10 ans. Du 1 juillet 2015 au 28 février 2017 par exemple, il a exercé en tant que pharmacien responsable et gérant à la pharmacie Sun Store Prilly Malley, en Suisse. Le 15 février, il devient le responsable de la pharmacie Sun Store, Genève aéroport.

De retour au pays, ce jeune pharmacien n'a pas lésiné sur les moyens pour investir dans son officine, pour faire de sa pharmacie l'une des mieux équipées de la capitale, en se conformant aux normes de sécurité sanitaire requise, ce qui n'est pas toujours le cas pour certaines pharmacies du pays.

Andjouza Abouheir

## AGRESSIONS SUR MINEUR

## Jusqu'à 7 ans de prison ferme contre les coupables

*Les verdicts des 15 dossiers d'agressions sexuelles et de détournement de mineur sont tombés hier lundi 24 août. Les coupables encourent des peines de 5 à 7 ans de prison ferme, plus des amendes.*

Un ouf de soulagement pour les familles des mineurs victimes d'agression et de viol sexuels. Environ 15 dossiers ont été jugés et les verdicts relatifs aux agressions sexuelles et détournement de mineur sont tombés ce lundi 24 août. Dans l'ensemble, les accusés vont purger des peines se situant entre 5 et 7 ans de prison

ferme en plus d'une amende de plus d'un million de nos francs. L'avocat de la partie civile se félicite des sentences prononcées par le tribunal. « J'avais 7 dossiers des mineurs, j'ai plaidé et aujourd'hui, les décisions sont favorables et répondent à mes espérances », déclare Me Abdillahi, rencontré sur place.

Parmi les victimes, des mineures de 4 ans, 7 ans et 13 ans agressées par des adultes. « Nous allons récupérer les copies des jugements et suivre les procédures pour la restitution des dommages-intérêts », poursuit l'avocat. Après le délibéré, le substitut du procureur de la République, Abdou Ismaël parle de

sentences « bien méritées ».

Il rappelle par la même occasion que des mandats d'arrêt sont lancés à l'encontre de ceux qui avaient bénéficié d'une liberté provisoire, et bien avant que le parquet général n'exige la tolérance zéro dans ces affaires. « Toutes les dispositions sont prises pour mettre la main sur ces criminels », assure le numéro 2 du parquet de Moroni. Il faut noter qu'un présumé agresseur est décédé avant le procès. La justice a abandonné les charges qui étaient retenues contre lui.

Andjouza Abouheir



## CORONAVIRUS

## Encore un faux bond pour les Comoriens bloqués à Madagascar

*Les Comoriens bloqués depuis plusieurs mois à Madagascar et qui cherchent par tous les moyens à retrouver leurs foyers ne pourront pas le faire de sitôt, Moroni n'ayant toujours pas délivré les autorisations nécessaires.*

Bloqués à Madagascar depuis le mois de mars pour cause de coronavirus, les 780 Comoriens doivent prendre leur mal en patience. Ils s'étaient pourtant préparés pour rentrer au bercail au moyen de vols charters à leurs frais, avec la compagnie Air Madagascar. Le premier vol devait s'opérer depuis le 23 juillet. Chose qui n'a pas pu se faire. Le 21 août, non plus. Situation qui hérissent les poils des ceux qui subissent l'« irresponsabilité » des autorités comoriennes.

Dans un communiqué publié par la commission chargée du rapatriement, ces compatriotes regrettent la non réalisation de ces vols suite, disent-ils, à la « non délivrance de l'autorisation par les autorités comoriennes ». « Nous avons relancé la

demande d'autorisation pour un vol du mercredi 19 août reporté au 21 août dernier avec l'Ai380 d'Air Madagascar, mais le gouvernement comorien a encore refusé une fois l'autorisation », lit-on dans ce réquisitoire.

Loin d'abdiquer, ils ont tenté à nouveau de rentrer ces mardis et mercredis. Et rebelote, Moroni n'a pas délivré les fameux sésames. Le gouvernement serait même interven-

nu pour faire annuler le voyage. « Nous avons reçu l'ordre de tout arrêter par le gouvernement comorien et de procéder aux remboursements selon un e-mail envoyé par l'ambassadeur (des Comores à Antananarivo) sur ordre du gouvernement comorien », annonce la commission.

S'ils peuvent comprendre la décision des autorités comoriennes, ils regrettent en revanche son

annonce tardive. « Nous prenons donc toutes les dispositions nécessaires pour organiser les remboursements », poursuit le document. L'on peut déduire que si rapatriement il y en aura, il reviendra à la représentation diplomatique des Comores à Mada d'organiser les voyages et non aux voyageurs eux-mêmes.

A.O Yazid



### La Gazette des Comores

#### Directeur général

Said Omar Allaoui

#### Directeur de la publication

Elhad Said Omar

#### Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

#### Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

#### Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

#### Chronique Sportive

B.M. Gondet

#### Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

#### Responsable commercial

Mariama Mhoma

#### Documentation archiviste

Hadidja Abdou

#### Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

#### Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## MUSIQUE :

## Fahid Le Bled'art, une étoile montante de la musique comorienne



De son vrai nom Fahid Abdou Mbaé, Le Bled'art est désormais considéré par le studio Twamaya House de Dadiposlim comme une révélation pour avoir déjà conquis des milliers des fans au moyen d'un seul morceau, « Tsi koza ». Agé de seulement 25 ans, ses premiers pas au côté Twamaya auront été ce concours, Nyora, lancé le 22 août dernier. Il compte impressionner son auditoire par des nouvelles prestations et interprétations.

" Bien que la musique soit un amusement, elle est un art et un métier comme les autres. Sauf que l'artiste gagne plus en célébrité qu'en argent », s'enthousiasme le jeune artiste en guise de reconnaissance pour avoir rencontré Dadiposlim, artiste vedette et gérant de Twamaya House. « Il

m'a beaucoup apporté. De la célébrité, de la confiance et du charisme. Ma participation au concours Nyora reste le plus grand soutien que m'apporte Dadiposlim qui est pour moi une aubaine sur laquelle je vais m'appuyer pour avancer », poursuit notre interlocuteur.

Placé numéro 3 dans le concours, le natif de Vouvouni dans la région de Bambao dit vouloir impressionner son auditoire dans les prochaines émissions. Et ce non seulement pour remporter le prix (dont la remise est prévue pour le mois de septembre) mais aussi pour mériter le respect des jurys, juste au début de sa carrière musicale.

Ayant débuté dans une association des chants culturels de son village, Fahid Abdou de son vrai nom est progressivement attiré par le twarab. Il a composé une chanson intitulée « Kofia » dénotant les reg-

rets qui découlent du grand mariage. Puis, il est inspiré par la chanson « Sikomi » de l'artiste tanzanien Daimond Platinumz, dont il s'est servi pour célébrer la naissance de sa fille Sabriya avant de découvrir le studio Twamaya House où il a enregistré avec Dadiposlim son premier morceau « Tsikoza » qui le rend célèbre.

Avec l'exploit de cette chanson, Fahid a su charmer ses auditeurs par sa voix et son charisme. Un succès qui a permis à ses camarades de Twamaya House de le considérer comme le porteur du flambeau de cette nouvelle génération et une étoile montante de la musique comorienne. Le jeune artiste dit compter beaucoup plus sur le soutien populaire pour exceller et aller au bout de ses rêves.

Kamal Gamal

## SOCIÉTÉ

## Itsandzeni se mobilise contre la drogue et l'alcool dans la région

Le village d'Itsandzeni en partenariat avec la commune Nyuma-Mro Hamahamet sensibilise la population sur le danger de l'alcool et de la drogue qui provoque beaucoup de dégâts dans la société comorienne. Soutenus moralement et financièrement par les Oulémas, le RénAD et l'OIF, ils s'engagent à combattre la délinquance juvénile en nette recrudescence ces dernières années.

Sauver la jeunesse du double fléau de la drogue et l'alcoolisme, tel est l'objectif poursuivi par un groupement de jeunes de la commune de Nyuma-Mro dans la région de Hamahamet, qui vient de lancer une campagne de sensibilisation sur les méfaits des stupéfiants. Samedi dernier, une conférence débat organisée par cette commune avec l'association Oulezi des Comores à Itsandzeni, le RénAD et l'OIF a eu lieu et les sujets tournaient autour de deux thèmes : la drogue et l'alcool. Dr Nouridine Bacha, un des conférenciers, a ouvert le débat en citant des versets coraniques qui interdisent la consommation d'alcool. D'après lui, l'islam considère l'alcool comme la source de toutes les mauvaises actions.

Quant à Ali Moindjié, journaliste qui s'exprime en tant que cadre de la région, il a entamé son intervention sur l'ivresse des jeunes filles. Il est étonné de voir un nombre important de filles qui boivent sans le moindre remord. « C'est tout à fait normal de voir des garçons se droguer et les filles aussi puisque les filles aussi, fréquentent les mêmes milieux que les garçons. C'est ainsi qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver une solution à ce fléau », montre-t-il.

De son côté, le représentant du réseau national anti-drogue dresse un bilan. D'après lui, une étude a été

faite et il s'est avéré qu'actuellement, il y a plus de 168 jeunes drogués dans le pays. « Aucun village ou ville de notre pays n'est épargné par ce fléau même ici à Hamahamet, lance-t-il. Tout cela pour montrer qu'il s'agit d'un combat qui n'est pas du tout facile à gérer puisque certains pensent qu'il s'agit d'une affaire étatique. Mais non ! C'est l'affaire de tout le monde ».

Cet ancien directeur du contrôle anti-drogue annonce qu'il est prêt à aider les communes pour éradiquer ce fléau. « Notre devoir est de rentrer dans les villages des différentes régions, former les jeunes pour lutter contre ce fléau », indique-t-il avant d'interpeler les maires, préfets, chefs de villages et les notables de prendre leurs responsabilités avant qu'il ne soit trop tard.

Ibnou M. Abdou



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à candidatures pour la 8ème édition du SAIIT, Brazzaville-2020

Yaoundé, 23 juillet 2020

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) organise du 15 au 18 Octobre 2020 à Brazzaville (Congo), la 8ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT) sous le thème « Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires ».

## Le SAIIT a pour objectifs :

- de détecter et de faire émerger les meilleurs résultats de recherche, inventions et innovations technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les États membres de l'OAPI ;
- de promouvoir les projets innovants et / ou nouveaux produits ou services.

Le présent appel à candidatures est lancé pour sélectionner les meilleures inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes.

Cet appel à candidatures est ouvert aux inventeurs, aux chercheurs, aux institutions de recherche & développement, aux établissements

d'enseignement, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises des États membres de l'OAPI.

La sélection des inventions et innovations technologiques se fera sur la base des critères de nouveauté, de niveau d'inventivité et d'opportunité commerciale.

Plusieurs prix dont le Grand Prix du Président de la République du Congo seront décernés aux meilleures inventions et innovations technologiques présentées au SAIIT.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au siège de l'Organisation, auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI (SNL) ou par voie électronique à l'adresse : oapi@oapi.int. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 août 2020.

Les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription sont à trouver sur les sites web : www.oapi.int ou www.oapi.int/saiit.

## A Propos de l'OAA...

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 États membres chargé de délivrer les titres

de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les États membres.

## États membres de l'OAPI :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

## ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

Place de la Préfecture  
B.P. 887 YAOUNDE, Cameroun  
Tél. (+237) 222 205 700/699 314 6721677 314 084

## FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

# Réouverture des compétitions, redynamisée par un échange tripartite

La confrontation tripartite, tenue à Moroni le lundi 24 août dernier a mis fin à l'interdiction de tout regroupement, entre autres sportif, décidé en mars dernier en raison de la covid-19. Les compétitions, juste championnat de D1 et coupe des Comores, phases nationales, sont ouvertes, à huit clos. Mais, elles sont soumises à diverses contraintes. Cette dérogation repose sur la nécessité d'assurer la présence des équipes comoriennes aux matches inter-clubs du continent. Ainsi donc, les D2, D3 et le football féminin restent suspendus.

La rencontre de concertation, d'échange et de travail, effectuée à Moroni, le lundi 24 août 2020, entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, les instances nationales de football et le Conseil Scientifique a dissipé le suspense et clarifié l'ultime planning des compétitions, notamment les phases nationales du championnat (D1) et de la coupe des Comores. Considérant la crise pandémique, le retour aux stades est conditionné par de diverses contraintes financière et sécuritaire : tests des délégations sportives

(staffs techniques, administratifs et médicaux) avant chaque match, la mesure de distanciation, le port des masques, la désinfection des vestiaires et l'usage de gel hydro-alcoolique. En clair, chaque élément testé positif pourrait suivre le match à l'hôpital Samba-Kuni. Qui va endosser les dépenses relatives à ces mesures : les autorités nationales, le Comité de Normalisation, les équipes, la Fédération de Football des Comores, les ligues ? Dossier à suivre.

La nécessité de parfaire les duels inter-ligues nationaux, championnat (D1) et coupe des Comores, repose sur le souci de voir des compétiteurs comoriens aux confrontations de la Confédération africaine de Football (Caf) : Ligue des Champions et Coupe des Clubs. La compétition relative à la Coupe des Clubs Champions de l'Océan indien est exclue. Les championnats insulaires (D2), (D3), des jeunes et le football féminin restent également assoupis.

Pour les phases nationales, d'abord du championnat, Bonbon Djema (Ngazidja), Fomboni club (Moili) et Fc Ouani (Ndzouani) vont se bousculer sur la ligne de départ à partir du 1er septembre



2020. Et en Coupe des Comores, Ngazidja sera représenté par Bonbon Djema et Volcan club, Moili par Ouragan club, et Ndzouani par (Gombesa ou Ngazi) après la finale régionale, prévue fin août 2020.

Les terrains retenus pour accueillir ces compétitions à huit

clos sont le stade de Hombo, et le complexe omnisports de Maluzini. Chaque équipe dispose d'une délégation restreinte de 25 personnes. Les rencontres pourront être diffusées en directe sur l'Ortc. Le sort des journalistes et reporters (cameramen et photographes) reste ambigu. La procédure des montées et

descentes des équipes relève de l'appréciation de la fédération. « Le calendrier complet sera établi demain [mardi 25 août 2020, ndlr] par le duo Ffc et le Comité de Normalisation », communique Kayssane, vice-président de la Ligue de Ngazidja.

Bm Gondet

## CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

## Reprise de la Can, Cœlacanthes non surpris

Pour l'heure, l'étape remuante du covid-19 ne constitue pas un obstacle au retour aux pelouses dans le cadre des tours qualificatifs de la Can Cameroun 2021. Le Comité d'Urgence de la Caf voit d'un bon œil la date de la reprise des éliminatoires, suggérée par la haute instance africaine de la discipline. Et ils vont reprendre à partir de novembre avec les 3e et 4e journées.

La Confédération africaine de football défie l'hécatombe, provoquée par le coronavirus. Elle a donné le feu vert pour la reprise de la prestigieuse compétition du continent, notamment les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can), dont la phase nationale sera animée au Cameroun. Dans cette perspective, un planning exhaustif est au menu.

Pour rappel, dans la poule (G), le classement ne prête à aucune confusion : Éperviers de Togo (1 point), Harambee de Kenya (2), Pharaons d'Égypte (2), enfin Cœlacanthes des Comores (4). Les ambassadeurs de l'Archipel aux îles de la Lune doivent redynamiser leur effort et optimiser cette position reconfortante et motivante pour enfin construire l'histoire, en se qua-

lifiant enfin à une phase nationale d'une Coupe d'Afrique des Nations.

Même si l'étape remuante et douloureuse de la crise du coronavirus n'est pas encombrante pour reprendre le chemin des pelouses et que le Comité d'Urgence de la Confédération africaine de football a approuvé la date, programmée pour l'amorce de la compétition, ces gestes audacieux ne doivent pas exclure la prudence et la vigilance.

Alors que les sélections africaines ne sont pas autorisées à jouer en septembre pour cause de Covid-19, la CAF a laissé la fenêtre FIFA d'octobre à disposition des sélections du continent pour programmer

des matchs amicaux et ainsi repartir de l'avant après presque un an sans regroupement. Les choses sérieuses reprendront en novembre avec les 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN 2021 au programme. Ces qualifications s'achèveront en mars 2021 avec les 5e et 6e journées au menu. Il sera ensuite temps pour les sélections africaines de se tourner vers le Mondial 2022 avec les deux premières journées des éliminatoires programmées en mai-juin 2021, les 3e et 4e en août-septembre et les deux dernières en octobre.

Bm Gondet



**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

# Mali: les émissaires africains poursuivent l'effort pour un retour à l'ordre civil

*Les émissaires ouest-africains ont repris lundi des discussions ardues avec la junte au pouvoir depuis une semaine au Mali, sur les conditions d'un retour à l'ordre civil dans le pays en pleine tourmente.*

Les militaires, confrontés à des protestations sur les réseaux sociaux contre la teneur rapportée de ces pourparlers alors qu'ils avaient été plutôt épargnés jusqu'alors par leurs compatriotes, se sont empressés d'assurer que "rien (n'était) décidé", quelques instants avant de s'asseoir face à la délégation de haut niveau dépêchée par la Communauté des Etats ouest-africains (Cédéao).

Des sources au sein de la mission ouest-africaine ont prêté aux militaires le projet d'une transition de trois ans, dirigée par un des leurs qui assumerait les fonctions de chef d'Etat. Dans leur esprit, selon ces sources, un gouvernement composé de militaires et de civils serait mis en place.

Une position bien éloignée du délai "raisonnable" dans lequel la junte promettait des élections générales le soir du coup d'Etat du 18 août. Eloignée aussi de l'exigence de "retour immédiat à l'ordre constitutionnel" qui est celle de la Cédéao, vivement préoccupée par l'effet produit par le putsch dans un pays en proie depuis des années à une grave crise sécuritaire, économique et politique.

"Je tiens à préciser qu'à ce stade des discussions avec l'équipe de médiation de la Cédéao, rien n'est décidé", a déclaré avec fermeté le colonel Ismaël Wagué, porte-parole des militaires réunis autour du nouvel homme fort, le colonel Assimi Goïta.

"A aucun moment, on n'a parlé de gouvernement à majorité militaire", a-t-il dit. "Toute décision relative à la taille de la transition, au président de transition, à la formation du gouvernement, se fera entre

Maliens" et donnera lieu à une "consultation massive", a-t-il assuré aux journalistes rassemblés devant le ministère de la Défense où devaient reprendre les pourparlers.

## - Nouveau sommet -

Un des membres de la délégation ouest-africaine, Jean-Claude Kassi Brou, président de la Commission de la Cédéao, a exprimé dimanche l'espoir de finaliser les discussions d'ici à ce lundi. Il a noté la "volonté de vraiment aller de l'avant" des militaires.

La délégation rappelle en même temps que la Cédéao dispose de moyens coercitifs. Les chefs d'Etat de l'organisation, déjà réunis en sommet extraordinaire virtuel jeudi, doivent se concerter à nouveau mercredi et auront à décider, en fonction des résultats obtenus à Bamako, de renforcer ou d'alléger les mesures prises à la suite du coup d'Etat.

La Cédéao a déjà décidé la fermeture des frontières de ses Etats membres avec le Mali. Le pays, confronté à un profond marasme, à une crise humanitaire et à la défaillance de l'Etat, en plus de la propagation du jihadisme et des violences intercommunautaires, n'a pas besoin de telles sanctions.

En mars 2012, un précédent coup d'Etat, mené par des officiers contre un pouvoir politique accusé d'inaptitude face à de récentes rébellions touareg et jihadistes, avait précipité la déroute de l'armée et une descente aux enfers qui continue aujourd'hui, malgré le soutien d'une communauté internationale inquiète et le déploiement de forces onusiennes, françaises et africaines.

La violence a depuis gagné le centre du Mali et les pays voisins.

La junte avait fini à l'époque par céder à la pression internationale et à transférer le pouvoir à des autorités civiles intérimaires. Ibrahim Boubacar Keïta avait été élu président en août 2013 et réélu en 2018.

(Afp)



La junte qui a pris le pouvoir le 18 août au Mali et la délégation de la Cédéao à la table des négociations le 22 août 2020 à Bamako

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Extrait de cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mutsamudu le 09 mai 2020.

L'an 2020

Et le 14 août 2020

Nous, Maître CASTELLANI Ben Amir, Avocat au Barreau de Mutsamudu, soussigné, avons dressé le présent cahier des charges d'adjudication d'un immeuble.

En vertu et pour l'exécution de la grosse en forme dûment exécutoire en date du 22 août 2019 délivrée par Maître ILHAM ABDU MOHAMED le notaire d'un contrat de prêt avec caution strictement hypothécaire N°33 du 5 avril 2004 conformément à l'article 33 alinéa 4 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-Comores) SA a fait servir le 26 février 2020 à Monsieur MOHAMED YOUSOUF un commandement de payer aux fins saisie-vente, pour parvenir à la vente par adjudication de la propriété ci-après désignée :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN. Cet immeuble présentement affecté en hypothèque au profit de la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores), société anonyme, appartient en toute propriété à Monsieur MOHAMED YOUSOUF.

### Mise à prix :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN, appartenant à Monsieur MOHAMED YOUSOUF.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant, soit la somme de : **13.816.358,75FC** (Treize millions huit cent seize mille trois cent cinquante-huit virgule soixante-quinze francs comoriens).

La vente aura lieu à la barre en audience publique, **le mercredi 16 septembre 2020 à 10h 30mn au Tribunal de Commerce de Mutsamudu** aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Maître CASTELLANI Ben Amir



La Gazette des Comores  
Une information plurielle, une liberté  
de pensée et de ton